



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares tenue le 4 décembre 2017, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président : Monsieur Michel Forget

La vice-présidente : Madame France Trudel Lanoue

Les commissaires : Madame Louise Bélanger
Monsieur Jean Jetté
Madame Marie-Claude Tremblay
Monsieur Maurice Valiquette

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale : Madame Nancy Lapointe

La directrice générale adjointe : Madame Pascale Damato

Le directeur général adjoint : Monsieur François Morin

La secrétaire générale : Madame Marie-Élène Laperrière

Était absent : Monsieur Patrick Brûlé

▪ **MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Le mois de décembre en est un de partage. Les nombreuses guignolées sont là pour nous le rappeler. Contribuons ensemble à améliorer le quotidien des plus démunis dans notre milieu. Bonne séance à tous! »

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

C.E.-066-171204 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

C.E.-067-171204 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017**

C.E.-068-171204 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

C.E.-069-171204 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2017.

5. CHOIX DE LIMITE À LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL – ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que le règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) une attestation indiquant le choix de limite par lésion survenue dans l'entreprise;

À la suite de l'analyse des résultats des années précédentes;

C.E.-070-171204 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE FIXER le choix de limite à neuf (9) fois le salaire maximum annuel assurable et d'autoriser la Direction générale à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Samares, le formulaire d'attestation du choix de limite par lésion.

6. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE CONTRÔLE D'ACCUMULATION, DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DE LA TOITURE DU CENTRE MULTISPORT À JOLIETTE (ANNEXE 6)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé par la Commission scolaire des Samares pour le contrôle d'accumulation, de déneigement et de déglacage de la toiture du Centre multisport à Joliette;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme;

C.E.-071-171204 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

QUE le contrat pour le contrôle d'accumulation, de déneigement et de déglacage de la toiture du Centre multisport pour la période hivernale débutant le 5 décembre 2017 jusqu'au 15 mai 2018, soit octroyé à la firme Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée (Montréal);

QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tous les documents pertinents quant au choix du fournisseur retenu pour le contrôle d'accumulation, de déneigement et de déglacage de la toiture du Centre multisport;

DE DÉLÉGUER à la Direction générale la signature de l'annexe 2 *Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme* concernant la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE) selon l'article 16.

7. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 7)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-072-171204 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 22 : Dîner conférence de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-073-171204 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

DE REFUSER l'offre de représentation :

No 23 : 5 à 7 festif de Noël de la Chambre de commerce et d'industrie Berthier - D'Autray

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-074-171204 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 24 : Souper bénéfice de la Fondation des transporteurs par autobus

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-075-171204 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER, conditionnellement à la disponibilité du Président et de la Direction générale, l'offre de représentation :

No 25 : Gala annuel de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

8. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs;

C.E.-076-171204 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-077-171204 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 18 h 55.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale